

Le MR dénonce l'opacité wallonne dans l'utilisation de l'argent de la Loterie

Le député wallon Pierre-Yves Jeholet demande aux deux gouvernements d'objectiver les procédures d'octroi des subsides émanant de la Loterie nationale.

FRANÇOIS-XAVIER LEFÈVRE

Le MR monte au front. Dans son viseur: la distribution de la cagnotte wallonne de la Loterie nationale. Ce pactole de plusieurs millions issu des bénéfices de la Loterie est réparti depuis 2002 entre la Région et la Communauté. La Région wallonne a reçu un peu plus de 4,5 millions d'euros de la Loterie nationale en 2014. Plus gâtée, la Communauté française reçoit trois fois plus. Qu'en font-elles? «La Région et la Communauté font ce qu'elles veulent avec cet argent. Elles ne doivent pas nous rendre des comptes», explique le porte-parole de la Loterie nationale.

En Wallonie, l'affectation des moyens est clairement définie. Le gouvernement suit

une clé de répartition qui n'a pas changé depuis 2002. Ainsi, 68,31% vont au secteur de l'accueil des personnes handicapées, 10,35% au secteur de l'accueil du troisième âge, 4,12% au tourisme et 17,22% à des événements de «prestige wallons».

Pour le député Pierre-Yves Jeholet, «la transparence s'arrête là». L'homme fort du MR en Wallonie critique la façon dont l'argent est distribué et qui, selon lui est «complètement opaque» et «laissée à la discrétion des seuls ministres».

Objectiver l'octroi de subsides

Au cabinet de Paul Mignette (PS), le ministre-Président de la Région wallonne, on se défend de toutes ces accusations. «Pour les subventions supérieures à 5.999,99 euros, l'avis de l'Inspection des finances (IF) est requis et pour les subventions supérieures à 25.000 euros, l'accord du ministre du Budget (en plus de l'avis de l'IF) est également nécessaire avant de pouvoir octroyer une subvention. L'administration est également chargée de vérifier que l'ensemble des conditions sont remplies pour engager et liquider (payer) les subventions», fait savoir le porte-parole du ministre-Président.

Pierre-Yves Jeholet trouve cela insuffisant. À travers une proposition de décret qu'il déposera avec d'autres députés libéraux dans les Parlements de la Région wallonne et de la Communauté française, le député demande aux deux gouvernements d'objectiver les procédures d'octroi des subsides émanant de la Loterie nationale. «Il faut remédier à ce manquement. Le Fédéral est beaucoup plus transparent dans l'usage des fonds de la Loterie. En Wallonie, c'est du saupoudrage. Les ministres font plaisir aux camarades et ne doivent pas se justifier».

Dans sa proposition, le MR invite les gouvernements à suivre une procédure destinée à promouvoir l'existence de ces fonds. «Cela doit permettre de renforcer la publicité de ces fonds et créer une émulation qui incitera le dépôt de projets et le développement d'actions

d'utilité sociale pour le plus grand nombre». L'opposition libérale exige également qu'un comité wallon des subsides soit constitué. «Cet organe doit être chargé de délibérer de la recevabilité des demandes de subsides».

«En Wallonie, c'est du saupoudrage. Les ministres font plaisir aux camarades et ne doivent pas se justifier.»

PIERRE-YVES JEHOLET (MR)
DÉPUTÉ WALLON

LE RÉSUMÉ

Le député wallon Pierre-Yves Jeholet (MR) critique **la façon dont est distribué l'argent que la Loterie nationale** donne à la Région wallonne et à la Communauté française.

Au cabinet de Paul Mignette (PS), ministre-Président de la Région wallonne, **on se défend de ces accusations d'opacité.**